

Introduction

La politique familiale se présente historiquement comme un ensemble d'orientations et de mesures politiques, énoncées par un État dans le but d'aider les familles⁽¹⁾. Si ses objectifs sont pluriels, il s'agit le plus souvent d'aider ou de soulager les familles dans leur prise en charge des enfants ou des parents vulnérables⁽²⁾, notamment de compenser pour les familles le coût que représente cette prise en charge. Les politiques familiales ont ainsi toujours été liées aux politiques sociales *lato sensu* qui les accompagnaient dans d'autres domaines, parfois pour s'y confondre, d'autre fois pour s'en distinguer quant aux principes de leur mise en œuvre. Autrement dit, les politiques familiales interagissent avec tout ce qui définit la contribution des familles à la solidarité sociale et aussi avec les structures familiales. Par ailleurs, la « famille » peut être plurielle, à géométrie variable, composée de personnes avec des statuts différents, au point de former une entité difficile à cerner. Les structures familiales sont elles-mêmes variables et évolutives selon les espaces, et selon les époques.

Dans le contexte actuel de « mondialisation » et de profondes transformations des échelles territoriales des politiques publiques, la question d'une mise en perspective internationale des interactions entre politiques sociales et familles se pose avec un intérêt renouvelé. Le choix de cet objet d'études se justifie également par le retournement récent, en apparence, survenu à la fois dans les deux domaines des politiques sociales et de la famille. En effet, l'histoire des États-providence depuis le XIX^e siècle semblait marquée par la substitution croissante de la solidarité publique à la solidarité privée, avec le déclin relatif de la contribution des communautés et des familles, au profit d'un système de redistributions et de droits et devoirs, organisé institutionnellement et à distance par l'État. Le contexte historique est celui de la rationalisation des dépenses et d'un tournant gestionnaire survenu depuis les années 1980, du vieillissement démographique et du développement de la problématique de la dépendance dans les pays développés et, encore, de la remise en cause (relative) du partage sexué des tâches dans les pays au secteur rural encore important et dans les pays méditerranéens. La période contemporaine invite ainsi à poser la question d'un « retour » des solidarités privées et de l'appel à la famille pour les revitaliser et/ou, à des formes renouvelées d'intervention publique pour les « soutenir ». Cette évolution, en effet, n'est pas uniforme et s'applique suivant des modalités et des degrés divers selon les modèles d'État-providence. La question se pose aussi différemment selon les modèles de relations familiales et les modèles matrimoniaux observés entre les différents pays et à l'intérieur de chacun d'eux. Pour éclairer ces enjeux, il est donc essentiel de prendre en compte, d'une part, la diversité des politiques sociales, des réformes, et les recompositions des solidarités publiques et, d'autre part, la pluralité des modèles et les mutations dans le domaine de l'institution familiale et des solidarités privées, dans le couple (horizontale) et intergénérationnelle (verticale).

Ce dossier⁽³⁾ de la *Revue des politiques sociales et familiales* propose une perspective internationale sur l'interaction complexe entre politiques sociales et familles, en allant au-delà de ce que désigne parfois l'expression « *politiques familiales* » qui, pour être commode, n'épuise pas cependant tous les enjeux. Et pour mieux comprendre ces interactions, les contributions apportent différents regards, transversaux, ciblés sur un pays ou comparatifs, au sein de l'Europe (France, Suisse notamment), situés dans le pourtour méditerranéen (Maroc), en Amérique (Québec, Cuba) ou entre ces différents territoires. Pour explorer la diversité des configurations et la double transformation croisée et interactive dans le domaine des politiques

sociales, d'une part, des familles et des solidarités privées, d'autre part, quatre axes sont plus particulièrement explorés dans ce dossier : le premier interroge les familles comme acteurs de la solidarité collective, en partenariat ou en concurrence avec les politiques sociales. Les contributions portent ensuite sur l'enjeu de savoir dans quelle mesure les familles sont d'une manière générale, bénéficiaires des politiques sociales. Mais quelles familles plus particulièrement, et en quel sens ? Ce troisième axe réinterroge les défis nés de la recomposition de la famille et du cercle familial, en interaction avec le secteur social. Enfin, les articles invitent à repenser les enjeux de recomposition du champ des acteurs (professionnels ou non) de l'intervention sociale et du « care »⁽⁴⁾.

Dans tous les pays, l'objectif des politiques sociales est de responsabiliser les familles, que ce soit pour rechercher la source de leurs problèmes, pour leur réclamer des efforts ou encore pour les associer à titre de partenaires. Les questions de recherche portent donc sur le désengagement relatif de l'État, les missions octroyées aux solidarités privées intrafamiliales et l'encouragement à la substitution du « privé » au « public ». Ces questionnements se posent différemment selon les secteurs, par exemple, dans les champs du handicap, de la vieillesse, de la jeunesse... mais aussi selon que l'on est dans un pays où l'État-providence est ancien (comme en Europe, au Québec), dans un pays encore profondément rural (le Maroc) ou encore, dans un pays historiquement fondé sur une doctrine révolutionnaire marxiste et longtemps isolé sur la scène internationale (Cuba). Par ailleurs, les relations entre les familles et les acteurs des politiques sociales se révèlent fort complexes. Les familles constituent ainsi un espace de transmission de dispositions utiles à l'exercice de certains métiers du social, y compris, en dehors du secteur du care. Les politiques sociales peuvent chercher à recréer du lien social par ou autour de la famille – comme l'illustrent les nouvelles politiques familiales au Maroc – et, pourtant, peiner à intégrer certains acteurs familiaux, telles que les mères célibataires. Les contributions présentées interrogent donc la place et l'influence des familles et/ou de leurs représentants dans les réseaux d'acteurs, compte tenu des changements d'échelles de la gouvernance (en Europe, en Amérique), de l'apparition de nouveaux acteurs (notamment, du secteur privé lucratif) ou du maintien d'impératifs religieux ancrés dans la société qui semble composer avec eux plus que s'y conformer, sans pourtant les remettre en cause (au Maghreb).

Parmi les débats abordés ici, deux d'entre eux retiendront plus particulièrement l'attention du lecteur. Le premier interroge les sens des transformations des politiques sociales : visent-elles en priorité la famille et/ou l'individu, et comment ? Cette question est abordée sous divers angles par les contributeurs de ce dossier, comme celui des minima sociaux calculés selon les ressources du ménage, alors même que l'on parle d'individualiser les parcours, ou encore à propos du droit de l'enfant ou des familles... Le deuxième débat, qui interagit avec le premier, porte sur la définition de ce qui fait « famille », alors que la multiplication des configurations familiales (familles monoparentales, recomposées, homoparentales...) s'observe partout. En réalité, cette pluralité des modèles paraît pourtant moins nouvelle que le débat, qui semble partout ouvert, sur la reconnaissance d'une pluriparentalité, susceptible d'accorder une place et un statut aux différents adultes chargés des diverses dimensions de la parentalité (biologique, légales, sociales). Sur ce point en particulier, les différentes contributions mettent en évidence combien les réponses sont encore différenciées selon les pays et les territoires, les politiques et l'intervention sociale, à travers les interlocuteurs définis, ou non, comme légitimes au sein du groupe familial et les transformations diverses de contenu des politiques et pratiques d'intervention. Par exemple, la difficulté à prendre en charge les mères célibataires au Maroc interroge leur illégitimité dans une société non laïcisée, alors que le vieillissement (question démographique cruciale en Europe et au Québec) interroge la prise en charge à domicile des personnes âgées ou handicapées par les pairs aidants... L'intervention de/par la famille soulève alors l'enjeu de la reconnaissance et également de conflit des compétences professionnelles et bénévoles. L'intervention en faveur de certains membres de la famille souffrant d'une vulnérabilité, d'un stigmate, d'un handicap ou d'une dépendance questionne le rapport aux normes sociales, le rapport

interpersonnel au conjoint, et aux proches, ainsi que le rôle des intervenants sociaux qui développent leurs pratiques aux frontières de l'intimité.

Ces deux fils transversaux invitent ainsi le lecteur à suivre, à travers ce dossier, les interactions entre politiques sociales et familles, dans une perspective internationale. Bien entendu, d'autres apports ciblés figurent dans chacune des contributions.

Dans le premier article, *Parenté et démocratie : quelle régulation publique ?* Jean-Hugues Déchaux resitue les transformations de la famille dans les sociétés occidentales dans un processus de longue durée. Ce processus est l'avènement de la démocratie dont les valeurs gagnent la sphère privée de manière séculaire voire biséculaire. Le sociologue revient sur les transformations induites de la famille, qu'il caractérise par le pluralisme : pluralisme des pratiques familiales certes, mais aussi pluralisme des représentations, éclairant ainsi le défi majeur lancé à l'activité normative de l'État en matière de « politique familiale ». Les deux articles suivants situent également leur analyse dans les sociétés occidentales développées. S'interrogeant sur *Les paradoxes du recours aux aidants familiaux : l'exemple des politiques de soutien à domicile dans le champ du handicap en France et au Québec*, Maryse Bresson et Lucie Dumais mettent en évidence comment, en raison du vieillissement des populations, le recours aux aidants familiaux interroge plus largement la dynamique d'accompagnement des personnes dans les politiques publiques, qu'il s'agisse de personnes âgées, handicapées ou « désaffiliées ». S'appuyant sur des recherches récentes en France et au Québec sur les politiques « hors les murs », les chercheuses proposent un regard croisé sur les réponses aux défis que le recours aux aidants entraîne en termes d'arrangements institutionnels et de partage des rôles dans le champ du handicap. Cinq paradoxes sont soulevés, qui conduisent à relativiser les accusations réciproques de « désengagement ». L'institution publique et les services sociaux ou médicaux ne peuvent remplacer complètement l'aidant car ce dernier a ses propres fonctionnements (affectivité, intimité, proximité), et l'État doit tenir compte des réalités des familles contemporaines (solidarité publique, répit, aspirations). Dans le troisième article, *Les politiques familiales vaudoises : un révélateur de rapports sociaux*, Jean-Pierre Tabin et Anne Pierrard analysent les rapports sociaux qu'une politique sociale véhicule, en particulier les rapports sociaux de sexe et de « race ». Examinant un cas de politique menée par le gouvernement du canton de Vaud (Suisse) en 2010 et 2012, les chercheurs dégagent comme présumé de genre, dans un premier dispositif, ce qu'ils appellent le modèle actualisé de « Monsieur Gagnepain et Madame Aufoyer », qui distribue les rôles sociaux entre le travail et l'entretien domestique. Dans un deuxième dispositif analysé, pratiquant la méthode du coaching des familles, ce sont les normes des intervenants sociaux qui reproduisent cette distribution, tout particulièrement à l'adresse des familles migrantes. En outre, en Suisse, les « affaires de famille », intégrant l'obligation de fournir assistance à un conjoint dans le besoin, sont toujours des « affaires d'État ».

Si les contributions qui situent leur analyse dans les pays occidentaux questionnent particulièrement (en les relativisant) les glissements des solidarités publiques vers les solidarités privées, les deux derniers articles du dossier, en revanche, invitent à décentrer le regard pour mieux souligner la persistance de différences profondes, qui peuvent sans doute être désignées comme étant « culturelles » entre les territoires, parce qu'elles plongent leurs racines dans des passés différents, sédimentées au sein de structures sociales et/ou mentales encore très présentes – ce qui ne signifie pas que les configurations soient immuables pourtant.

Michel Messu compare ainsi les fondements théoriques et les processus historiques qui font de l'enfant un enjeu, tout en différenciant toutefois son statut dans les politiques publiques cubaine et française. Dans sa contribution, *Comment les politiques publiques construisent-elles l'enfant objet de leur attention ? Une approche contrastée entre la France et Cuba*, le chercheur montre comment, en France, la philosophie

politique qui présidait aux rapports entre le citoyen et l'État a dû être amendée pour faire place à une « famille » devenue un enjeu et un instrument d'une politique publique – obscurcissant quelque peu alors la compréhension et la définition de l'enfant. Par différence, Cuba, dont la révolution de 1959 a promu un citoyen égalitaire et solidaire, a entouré ce dernier, même enfant, de protections sur les plans économique, sanitaire et éducatif, mais ne l'a pas enserré dans une politique familiale. Soit deux histoires, qui ne sont toutefois pas finies, confirmant l'importance de ne pas raisonner trop vite en termes de mondialisation mais en resituant tout l'intérêt d'une perspective (encore) internationale pour l'analyse des interactions entre politiques sociales et familles. Enfin, plus dépaysant encore (au sens originel où il projette le lecteur occidental, accoutumé à la laïcisation de la société, dans un autre univers social et mental), le dernier article du dossier, cosigné par les professeurs marocains Amal Bousbaa et Abderrahim Anbi, *Les conditions de mères célibataires face aux défaillances des politiques sociales au Maroc*, permet de changer d'environnement et de souligner combien les réalités sociales vécues peuvent être différentes bien que, pourtant, familières. Surtout, cette contribution montre combien les questions posées, le raisonnement mais également l'écriture sociologique diffèrent lorsqu'elles « donnent à voir » le poids de la religion dans les représentations, dans les référentiels des politiques publiques, et même, dans les discours savants au Maghreb.



Maryse Bresson

Professeure de sociologie
Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines
Laboratoire Printemps
UMR 8085 UVSQ/CNRS



Michel Messu

Laboratoire PHILéPOL
université Paris Descartes

-
- (1) Bien d'autres objectifs ont été poursuivis au cours de l'histoire des politiques familiales : démographiques lorsqu'il était recherché d'accroître le nombre des naissances, teintés de nationalisme ou même d'une forme d'eugénisme quand il s'agissait des naissances d'enfants « français », « allemands » ou autres qui étaient favorisées ; sociaux lorsque la politique familiale devait contribuer à réduire les inégalités de revenus salariaux ; socioéconomiques lorsqu'elle devait favoriser le maintien des femmes sur le marché du travail ; prophylactiques lorsqu'il s'agissait de garantir un meilleur état de santé de jeunes enfants. Et l'on peut encore les multiplier puisque les politiques familiales n'ont cessé de se redéfinir dans le temps.
 - (2) Historiquement, les politiques familiales *stricto sensu*, cependant, n'ont pas intégré les personnes âgées dans leurs objectifs. Celles-ci ont en effet été traitées à part (système de retraite pour les salariés, aide sociale pour les plus démunis, dépendance avec l'allongement de la durée de la vie). Les politiques familiales se sont centrées sur l'enfant (les politiques de l'enfance). Toutefois, dans le cadre de ce dossier consacré aux interactions entre politiques sociales et familles, sont prises en compte les politiques visant les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes, dans la mesure où elles ont un effet sur les familles.
 - (3) Ce dossier est issu des échanges développés lors du colloque international *Politiques sociales et familles* organisé les 26 et 27 mai 2015 à l'université Ibn Zohr d'Agadir par le CR 34 Intervention et politiques sociales de l'Association internationale des sociologues de langue française, sous la responsabilité de Maryse Bresson (présidente du comité scientifique du colloque), Abderrahim Anbi et Brahim Labari (organisateurs à Agadir et membres du comité scientifique).
 - (4) Cette notion, qui souligne la perméabilité de la frontière entre travail domestique et métier relationnel, sphères privée et publique, s'applique à un ensemble d'activités et au « soin » qui peut être réalisé par des professionnel-le-s, mais aussi, de manière « invisible », par les personnes qui partagent notre vie quotidienne (spécialement, les femmes, au sein des familles).